



IV

A DÉFAUT DE DÉFENSE FIXE, LA PROTECTION DES HAUTS-DE-MEUSE EST DEMANDÉE A LA DÉFENSE MOBILE. — POSITIONS DE LA COUVERTURE : LE REcul DE 10 KILOMÈTRES, PRESCRIT LE 30 JUILLET 1914 PAR LE GOUVERNEMENT, N'EST POUR RIEN DANS L'ABANDON DE BRIEY.

EN définitive, la défense fixe des Hauts-de-Meuse avait été presque complètement sacrifiée ; on s'en remettait exclusivement à la défense mobile, aux troupes de couverture, et pourtant, au moment de la déclaration de guerre, on n'avait pu, pour faciliter leur travail, que procéder, dans la région d'Apremont et au sud de Verdun, à quelques déboisements et à des constructions d'ouvrages d'infanterie et de positions de batterie.

Pour notre commandement, la principale défense des Hauts-de-Meuse c'était donc la couverture, et on s'explique, dans ces conditions, que ses positions en aient été rapprochées et, par suite, la région de Briey mise hors de sa protection. « Étant donnée la situation de Briey sur la frontière même et l'importance des troupes qu'il aurait fallu mettre pour la défendre — a déclaré le général Pont — on ne pouvait, sans courir de grands risques, défendre Briey sur la frontière et protéger en arrière Verdun et les Hauts-de-Meuse. » (2)

(1) Le général Verraux a présenté un autre point de vue à la Commission de Briey :

Le problème de la mise de la région minière et métallurgique de Briey hors de la zone de la couverture se trouve ainsi expliqué, et si nous tenons à apporter à ce sujet un supplément de preuve, c'est pour mettre définitivement fin à une légende qui avait fait grief de cet abandon du bassin de Briey, à ce qu'on a appelé le recul de 10 kilomètres, — cette mesure de haute sagesse politique prise, le 31 juillet 1914, par le gouvernement de M. René Viviani, aux fins de laisser sur la frontière une zone de quelques kilomètres entre nos troupes et celles de l'Allemagne et d'éviter ainsi de donner au gouvernement allemand les prétextes qu'il cherchait pour présenter à son peuple cette guerre, qu'il avait si longuement préméditée, comme provoquée par la France.

Rapprochant le fait de ce recul de la position sur la frontière des mines de Briey, cette légende put s'établir, grâce à l'obscurité dont étaient et sont toujours entourés les faits du début de la guerre.

Le premier, en mars 1917, le général Verraux, qui commandait, en août 1914, l'une des divisions de couverture de Briey, avait montré l'inanité de cette imputation en faisant connaître les emplacements de couverture de sa division. J'avais, pour ma part, relevé aussitôt cette grave révélation, et souligné de mon

« Cela vient de l'organisation même de notre armée. Notre armée étant basée sur l'organisation des troupes de première ligne, et sur les réserves de laquelle on ne comptait pas, devait fatalement recourir à une concentration en arrière de tous les éléments de première ligne.

« Si, au contraire, notre système militaire avait tenu compte des réserves, les populations de la frontière auraient été organisées en réserves, constituées en régiments territoriaux, en régiments de miliciens — appelez-les comme vous voulez — qui auraient fait ces tranchées, dans lesquelles nous aurions pu résister à l'envahisseur.

« Si nous avions eu cette organisation territoriale de nos régions frontières, grâce aux réserves — les réserves ! on a bien été obligé d'y croire depuis — on aurait pu, dès le premier jour, employer le régiment territorial de Briey, celui d'Audun-le-Roman et tant d'autres à creuser les retranchements nécessaires. Un ordre eût suffi pour qu'immédiatement la frontière fût tenue par nos troupes de réserve. »

côté l'inanité d'un tel grief ⁽¹⁾. Dans la séance du 31 janvier 1919, M. René Viviani protesta nettement contre une telle imputation, et la Chambre fit sienne sa protestation en décidant l'affichage de ses éloquents paroles.

Cependant — si tenace est une légende — que l'on a pu voir celle-ci reparaître jusque dans le *Mémoire du gouvernement français sur la fixation au Rhin de la frontière occidentale de l'Allemagne et l'occupation interalliée des ponts du fleuve* (25 février 1919). Il y est ainsi affirmé que si la France fut privée en quelques heures, avant la déclaration de guerre, de 90 0/0 de sa production de minerai et de 86 0/0 de sa production de fonte, c'est « parce qu'elle avait éloigné ses troupes de la frontière pour éviter des incidents ».

Il convient donc de mettre définitivement fin à une telle erreur.

Non seulement, devant la Commission de Briey, le général Verraux a renouvelé ses affirmations qui furent corroborées par le général Sarrail, chargé de la couverture des Hauts-de-Meuse, mais le maréchal Joffre a fait à ce sujet cette formelle et loyale déclaration :

« Il est exact que le plan 17, ainsi d'ailleurs que les plans précédents, laissaient la région de Briey en dehors de la zone occupée par les troupes de couverture.

« ...On ne pouvait pousser plus à l'est le dispositif de couverture et interdire ainsi, par ce dispositif, aux Allemands la prise de possession du bassin de Briey.

« La région minière de Briey, en effet, à cheval sur notre frontière de 1871, est au contact même de la place de Metz et sous le canon de ses forts. Le camp retranché de Metz, qui pénétrait comme un coin en terre française, favorisait incontestablement une offensive brusquée à objectifs limités.

⁽¹⁾ *Correspondant*, 10 avril 1917. La frontière du Nord et de l'Est : la frontière défaite.

⁽²⁾ Rapport général de M. Louis Barthou sur le traité de paix conclu à Versailles, le 28 juin 1919. *Annexes*, p. 73.

« Comme la couverture constituée par des éléments stationnés dans la région dès le temps de paix ne comprenait par ce fait même que des effectifs assez faibles, pousser la ligne de résistance plus avant que ne le prévoyait le plan 17, c'eût été l'établir dans le rayon d'action de Metz, courir, par conséquent, le grand risque de la faire écraser dans cette région et de rendre ainsi dès l'abord précaire notre concentration, que la couverture devait protéger.

« Comme en outre la défense de la région de Briey par des troupes actives était d'avance tournée par tout mouvement ennemi à travers le Luxembourg, le tracé même de notre frontière de 1871 rejetait sur les Hauts-de-Meuse la ligne de résistance de notre couverture.

J'ai pu, au reste, comme rapporteur de la Commission de Briey, avoir communication de l'instruction de couverture du plan 17, établie en avril 1914 et je ne fais ici qu'en résumer les parties relatives aux 4^e et 5^e secteurs de la Woëvre méridionale (de Pont-à-Mousson à Conflans) et de la Woëvre septentrionale (de Conflans exclu à Givet), le premier assuré par le 6^e corps et la 7^e division de cavalerie, le second par le 2^e corps et la 4^e division de cavalerie.

La mission de couverture des troupes de la Woëvre méridionale est ainsi spécifiée :

« Pendant les cinq premiers jours couvrir les ateliers de débarquement de la vallée de la Meuse, entre Verdun et Commercy et s'opposer à toute attaque brusquée contre Toul et Verdun — et éventuellement soutenir les troupes du secteur de la Basse-Meurthe, sur la rive droite de la Meuse, en cas d'attaque par des forces débouchant de Metz. »

Le secteur de couverture était ainsi réparti :

Le quartier général à Vigneulles-les-Hattonchâtel; la 42^e division entre Fresnes-en-Woëvre et Thillot-sous-les-Côtes avec détachement vers Mouaville, Puxe et Sponville ; la 40^e division dans la région de Beaumont, Flirey, Domèvre-en-Haye avec détachement vers Thiaucourt et Pont-à-Mousson ; la 12^e division entre Vigneulles et Hauđiocourt, avec l'artillerie de corps et les éléments non endivisionnés au nord de Saint-Mihiel ; la

7^e division de cavalerie dans la région d'Apremont-Bouconville.

Les antennes avancées étaient à Pont-à-Mousson, Thiaucourt, Sponville, Puxe, Mouaville et tenues par des bataillons de chasseurs à pied qui avaient pour consigne de se replier, en cas d'attaque ennemie.

Ces éléments avancés de la couverture se trouvaient donc à une distance variant de 6 à 22 kilomètres de la frontière en deçà de la région minière et métallurgique de Briey.

La couverture du secteur de la Woëvre septentrionale, assurée par le 2^e corps et la 4^e division de cavalerie, avait cette mission :

« Assurer la protection des ateliers de débarquement échelonnés sur la Meuse au nord de Verdun, et garantir le front occupé par la garnison de cette place contre un enveloppement par le nord. »

L'une des divisions était établie à Spincourt, avec observation de la région d'Audun-le-Roman et de Villers-la-Montagne jusqu'à la vallée de la Chiers ; l'autre à Ire-le-Sec, Marville, Dombbras, Jametz avec observation de la région Briey exclu à Longwy inclus.

Il était spécifié que la 8^e brigade occuperait les passages de la Meuse de Sedan, Mézières à Givet, et qu' « en cas de violation de la neutralité de la Belgique par l'Allemagne, elle sera mise, sur l'ordre du général commandant en chef, à la disposition du général commandant le corps de cavalerie ».

Et ladite instruction prévoyait ainsi les dispositions pour le cas de violation de la neutralité de la Belgique par l'Allemagne :

« Un corps de cavalerie, comprenant les 1^{re}, 3^e et 5^e divisions est rassemblé à Mézières, prêt à se porter au devant des colonnes ennemies qui violeraient la neutralité de la Belgique. Dans ce cas, le général commandant le corps de cavalerie exécuterait, sur l'ordre du général en chef, la mission indiquée dans son pli blanc ; la 8^e brigade d'infanterie, chargée de tenir

les passages de la Meuse à Sedan, Mézières et Givet, passerait sous ses ordres. »

Cette indication démontre clairement que notre haut commandement ne prévoyait la violation par l'Allemagne de la neutralité de la Belgique que par la rive droite de la Meuse.

Ces documents, joints à la déclaration du maréchal Joffre, sont, croyons-nous, de nature à briser définitivement la légende de la perte de la région de Briey, causée par le recul de 10 kilomètres.

Cette mesure qui affirma, d'une façon matérielle et pour ainsi dire plastique, la volonté de paix de la France et la volonté de guerre de l'Allemagne, n'eut donc aucun effet fâcheux sur le début des opérations de la guerre.

Le général en chef n'y fit aucune opposition ; la déposition de M. Messimy, alors ministre de la Guerre, est formelle :

C'est moi, a affirmé M. Messimy, qui ai proposé au Conseil des Ministres cette mesure dans le but d'empêcher tout contact, qu'il fallait éviter à tout prix, entre les troupes françaises et les troupes allemandes. Mais, cela n'avait pour effet que de replier nos lignes de sentinelles ; quant à nos groupes de couverture, ils n'ont pas bougé ; ils sont restés exactement au point où ils devaient être d'après les instructions du plan 17.

Au surplus, lorsque j'annonçai au général Joffre la décision de reculer les troupes à 10 kilomètres, celui-ci répondit : « Cela n'a pas d'importance à condition que vous me laissiez ne pas appliquer cet ordre d'une façon stricte, la limite de 10 kilomètres sur certains points des Vosges serait extrêmement gênante. »

Je lui ai répondu : « Pourvu que la mesure soit appliquée d'une façon impérative dans son esprit, pourvu qu'il y ait 5 ou 6 kilomètres entre nos armées et les troupes allemandes, cela suffit. »

Donc le G. Q. G. a eu toute liberté pour établir sa ligne. Il existe, d'ailleurs, dans les archives, des documents nombreux indiquant les ordres donnés par le G. Q. G. aux troupes. Dans ces ordres vous verrez la ligne jalonnée par tels et tels villages, distants de 4 ou 5 kilomètres de la ligne frontière.

Au surplus l'interdiction ainsi donnée fut levée le 2 août à

minuit, et l'on verra, par la suite, que ce ne fut que le 5 août que les Allemands se présentèrent à Briey et que la région resta jusqu'au 15 août pour ainsi dire inoccupée...

Il reste à rechercher les causes de cet état de choses, et à relater le rôle de la 3^e armée et de l'armée de Lorraine, à qui incombèrent la mission de reprendre le terrain précieux ainsi abandonné.

En résumé, le haut commandement, non avisé par les services compétents et ne se rendant peut-être pas exactement compte de l'importance économique sans égale de cette région de Briey, avait cru pouvoir en abandonner provisoirement la défense directe, qu'il jugeait impossible pour les raisons stratégiques que l'on vient d'exposer (1).

Escomptant une guerre courte (2), jouant sur le succès et ne

(1) M. le général Belin, sous-chef d'état-major au début de la guerre, a ainsi développé ce point de vue devant la Commission de Briey :

« On n'avait pas méconnu l'importance de Briey, mais on n'en faisait pas l'engagement unique et principal de la bataille. Il y avait quelque chose de plus important, c'était l'armée allemande.

« C'est contre cet objectif que le général commandant en chef a consacré toutes ses forces, et c'est en vue de l'offensive qu'il avait l'intention de mener et que, d'après ce qu'il escomptait, il avait beaucoup de chance de croire devoir se réaliser, qu'il a monté son plan en conséquence et successivement monté ses deux attaques sur les deux théâtres des opérations qui devaient converger vers le même point, d'abord en Alsace-Lorraine et ensuite sur le reste du front par l'engagement de toutes les forces françaises contre toute l'armée allemande. *Il espérait à ce moment non pas la détruire, mais la battre et il en a été tout près...*

« Voilà pourquoi le général en chef a pu envisager cette manœuvre, elle est à la base de notre enseignement militaire, elle nous a valu la dernière victoire ; elle avait les plus grandes chances de débarrasser complètement les bassins de Briey et de Thionville ; peut-être même l'armée n'en aurait-elle pas eu besoin parce que dans ce cas l'armée allemande n'aurait pas tenu plus longtemps. »

(2) Le grand État-major partageait cette conviction sur une conclusion rapide de la guerre, voir le rapport de Ludendorff, en date du 19 mars 1913, sur le renforcement de l'armée allemande, *in fine* : « La

voulant pas prévoir le revers, il comptait dégager par le développement même de son plan d'opérations et libérer par la manœuvre cette réserve métallurgique de la France, persuadé qu'il était que l'interruption de cette production métallurgique n'aurait pas de conséquences sur une guerre qu'il estimait — comme l'ennemi du reste — devoir être de brève durée.

préparation discrète de la mobilisation, et l'exécution rapide de notre concentration stratégique nous assurent des avantages qu'il sera difficile aux armées des autres nations de réaliser dans la même mesure. Nous nous assurons donc ainsi les meilleures conditions pour l'heureuse exécution de la surprise stratégique sur nos ennemis, *la conduite et l'achèvement rapides et violents de la campagne entreprise.* » (*Livre Jaune*, 1914. *Temps*, 10 juin 1919).

